

Nouveau clash entre éditeurs et RTBF

Les Journaux francophones belges (JFB) dénoncent le vote de la modification du décret sur le statut de la RTBF prévu ce mardi en commission des médias du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. «Alors que la Commission européenne demande une concertation publique préalable, c'est un passage en force et en catimini que le gouvernement veut imposer», déplore Margaret Boribon, secrétaire générale des JFB. *Comment se dire Charlie et voter un texte de décret qui contribue à détruire le paysage médiatique francophone?»*

Cette modification est le résultat d'une décision de la Commission suite à la bataille judiciaire qui a opposé les éditeurs à la RTBF, les premiers accusant la seconde de concurrence déloyale pour ses activités de presse écrite en ligne. La Commission a donc recadré les missions de la RTBF sur le web. Toute activité en ligne doit désormais être liée à ses programmes de télévision ou de radio. Pour les éditeurs, ce texte est bien trop flou. «À quoi bon essayer de monnayer nos contenus si la RTBF offre tout gratuitement?» Même la disposition selon laquelle tout investissement en ligne supérieur à 3% de la dotation (soit 6 millions) doit être soumis à une consultation publique ne trouve pas grâce à ses yeux. «Un seuil beaucoup trop élevé: de nombreux développements sont bien loin de requérir un tel investissement.»

Du côté du ministre Marcourt (PS), on répond que «le gouvernement ne fait qu'appliquer la décision de la Commission, réagit son porte-parole en indiquant que «le ministre restait ouvert au dialogue».

Les JFB demandent le report de l'examen du projet et la tenue d'une consultation du secteur des médias et du public sur les missions de la RTBF. Faute de quoi, alors que des procédures restent pendantes, ils n'excluent pas de saisir à la Cour constitutionnelle voire à nouveau l'Europe. **J.-F. S.**